

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, L'ANTHOËN Audrey, TRICOT Sylvie, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, CHARPENTIER Lucette, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Monsieur Guy SAINT LEUX a été élu secrétaire.

Date de convocation : 09/04/2009

Date d'affichage : 09/04/2009

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14 – Votants 14

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte administratif ;
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Vote des 4 taxes
- Vote du Budget primitif
- Indemnité du receveur municipal
- Questions diverses

Monsieur Thierry LEMOINE fait lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de madame Séverine LAYEN. (Copie jointe) Le Conseil Municipal accepte cette démission.

14/04/09-01 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean THEVENIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Thierry LEMOINE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
résultat reporté	19 937.58			182619.07		162681.49
OPERATIONS DE L'EXERCICE	105 396.20	22 639.68	178 681.54	418 470.63		
TOTAUX	82 756.10			239 789.09		157 032.99
Reste à réaliser	83 000.00				83 000.00	
RESULTATS	165 756.10			239 789.09		74 032.99

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci—dessus

14/04/09-02 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2008, constatant que :

- le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 239 789.09 € au 31/12/2008
- le déficit cumulé d'investissement au 31/12/2008 est de 82 756.10€
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 83 000.00€
- les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de 0.00€
- le besoin de financement de la section d'investissement est donc de **165 756.10€** (82.756.10+83000.00=165756.10€).

le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'affecter comme suit l'excédent cumulé de la section de fonctionnement :

- Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)	165 756.10 €
- Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	74 032.99 €

14/04/09-03 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. LEMOUCHER, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Mr LEMOUCHER a normalement administré le compte 2008

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14/04/09-04 VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, à **l'unanimité** :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2009

Taxe d'Habitation	7.90 %
Taxe foncière bâti	8.73 %
Taxe foncière non bâti	14.07 %

14/04/09-05 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit le budget primitif 2009 :

BUDGET M14**FONCTIONNEMENT**

O11	charges à caractère général	58 140,00	O13	atténuation de charges	10 800,00
O12	charges de personnel	81 050,00	70	produits	0,00
O14	atténuation de produits	0,00	73	impôts et taxes	82 066,01
65	autres ch. de gestion courante	46 479,00	74	dotations et particip.	109 169,00
656	frais de fonct.des groupes d'élus	0,00	75	autres produits	22 000,00
66	charges financières	3 400,00	76	produits financiers	0,00
67	charges exceptionnelles	300,00	77	produits exceptionnels	12 750,00
68	provisions semi-budgétaires	0,00	78	repr.sur prov.semi-budg.	
O22	dépenses imprévues	0,00			
	total opérations réelles	189 369,00		total opérations réelles	236 785,01
O23	virement à l'investissement	121 019,00			
O42	transferts entre sections	430,00	O42	transferts entre sections	0,00
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00	O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	121 449,00		total opérations d'ordre	0,00
	total dépenses fonctionnement	310 818,00		total recettes fonctionnement	236 785,01
	restes à réaliser	0,00		restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	0,00	OO2	excédent reporté	74 032,99
	TOTAL FONCTIONNEMENT	310 818,00		TOTAL FONCTIONNEMENT	310 818,00

INVESTISSEMENT

		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
1641	emprunts		11 700,00	1068	résultat fonct. capitalisé		165 756,00
204	opérations	83 000,00	430 560,00	10222	Fctva		13 900,10
205	Caution		650,00	13..	subventions d'investissement		224 611,00
....				16	Emprunts		52 300,00
...				165	CAUTION		650,00
				024	Cessions d'immobilisation		30 000,00
	total dépenses réelles	83 000,00	442 910,00		total recettes réelles	0,00	487 217,00
				O21	virement de la section de fonctionnement		121 019,00
O40	transferts entre sections		0,00	O40	transferts entre sections		430,00
21	<i>travaux en régie</i>			16	<i>indemn.renégociation capitalisées</i>		
139	<i>reprise de subventions</i>			28	<i>amortissements immobilisations</i>		
15	<i>repr.prov.budgétaires</i>			481	<i>amortissements charges à répartir</i>		
481	<i>transferts de charges</i>			15	<i>provisions budgétaires</i>		
O41	opérations patrimoniales			O41	opérations patrimoniales		
	total dépenses d'ordre		0,00		total recettes d'ordre		121 539,00
	total dépenses de l'exercice		442 910,00		total recettes de l'exercice		608 666,10
	restes à réaliser		83 000,00		restes à réaliser		0,00
OO1	déficit reporté		82 756,10	OO1	excédent reporté		0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		608 666,10		TOTAL INVESTISSEMENT		608 666,10

14/04/09-06 - Indemnité de conseil du receveur municipal 2008

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

le conseil après en avoir délibéré

- décide de demander l'aide technique de conseil en matière économique, financière et comptable à Monsieur Gaétan LÉBOUCHER, trésorier municipal qui accepte, et de lui accorder l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} septembre 2008 aux taux de 100%.
- d'ouvrir les crédits budgétaires tous les ans.

14/04/09-07 – Installation d'un cabinet d'infirmières dans un logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de deux infirmières pour leur installation éventuelle dans le logement communal vacant. La décision a été prise à l'unanimité de favoriser leur aménagement et d'adapter le logement à leur activité. Les travaux à prévoir concernent une fenêtre à changer, portes et verrous de sécurité à installer ou à rénover, rampe d'accès, aménagement d'un local de stockage des déchets, et divers travaux de rénovation. De plus, la commune prévoit une charge supplémentaire au niveau du chauffage, de l'électricité et de l'eau.

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire ces dépenses au budget de fonctionnement 2009, chapitre 011, et charge Monsieur le Maire de faire établir des devis et des demandes de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Le secrétaire de séance :

Guy SAINT LEUX